

**Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle de la chaîne de commandement départementale du
SDIS 28**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 août 2008 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2006 relatif au guide national de référence des emplois, des activités et des formations de tronc commun ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral SDIS/2023/OPS 06 du 9 janvier 2023 fixant la liste opérationnelle de la chaîne de commandement départementale est modifié comme suit :

- Ajout(s) :

Emploi - Activité	Grade Nom Prénom	Qualification	Affectation
Chef de groupe Officier CODIS	Capitaine Alexandre MOULLAC	GOC 4	Direction
Chef de groupe Officier CODIS	Capitaine Tristan OLIN	GOC 3	CSP Châteaudun
Chef de groupe Officier CODIS	Lieutenant Benoit CATTELIN	GOC 3	Territoire du Drouais

- Suppression(s) :

Emploi - Activité	Grade Nom Prénom	Qualification	Affectation
Chef de site	Commandant Nicolas DUFOUR-FATISSON	GOC 5	Direction
Chef de colonne	Capitaine Hubert MATERNA	GOC 4	CSP Châteaudun
Chef de groupe	Capitaine Pascal BOULARD	GOC 3	CS Illiers-Combray

Article 2 :

La composition de la liste opérationnelle de la chaîne de commandement départementale du service départemental d'incendie et de secours s'établit donc avec les personnels qualifiés suivants :

Emploi - Activité	Grade Nom Prénom	Qualification	Affectation
Directeur d'astreinte	Colonel hors classe Sébastien GRAS	GOC 5	Direction
	Colonel Sébastien SALES	GOC 5	Direction
Chef de site	Lieutenant-colonel Michaël ACHARD	GOC 5	Direction
	Lieutenant-colonel Frédéric ALEXANDRE	GOC 5	Direction
	Lieutenant-colonel Pascal DAVY	GOC 5	Groupement Centre
	Lieutenant-colonel Fabien LECUIROT	GOC 5	Direction
	Commandant Flavien BREGEON	GOC 5	Groupement Sud
	Commandant Nicolas LE GALL	GOC 5	Direction
	Commandant Pascal PRAT	GOC 5	Groupement Ouest
Chef de colonne	Commandant Emmanuel DUPONT	GOC 4	CS Bonneval
	Commandant Franck FOURMAS	GOC 4	CS Voves
	Capitaine David CŒUR-JOLY	GOC 4	CS Lucé
	Capitaine Jean-Côme DAVID	GOC 4	Direction
	Capitaine Alexandre MOULLAC	GOC 4	Direction
	Capitaine Jennifer SAGUEZ-DAVID	GOC 4	Direction
Chef de groupe	Capitaine Jean-Michel BESNARD	GOC 3	CS Baudreville
	Capitaine Cyril BOULAY	GOC 3	CS Arrou
	Capitaine Thierry BOURGEVIN	GOC 3	CS Orgères-en-Beauce
	Capitaine Frédéric GUILLON	GOC 3	CS Courville-sur-Eure
	Capitaine Tristan OLIN	GOC 3	CSP Châteaudun
	Capitaine Cédric ROBERGE	GOC 3	CS Nogent-le-Roi
	Capitaine Bruno ROGER	GOC 3	CS Cloyes-sur-le-Loir
	Capitaine Jérôme VAUGER	GOC 4	CS Auneau
	Lieutenant Samuel BOISSEAU	GOC 3	Groupement ouest
	Lieutenant Julien BOURDON	GOC 3	Direction
	Lieutenant David BOURGEOIS	GOC 3	CI Yermenonville
	Lieutenant Joël BOUSSAC	GOC 3	CI Terminiers
	Lieutenant David BOUTOILLE	GOC 3	CSP Chartres
	Lieutenant Franck BRIERE	GOC 3	CS Senonches
	Lieutenant David CARON	GOC 3	Direction
	Lieutenant Benoit CATTELIN	GOC 3	Territoire du Drouais
	Lieutenant Laurent COPLEUTRE	GOC 3	CS Anet
	Lieutenant Alain DESNOS	GOC 3	CSP Chartres
	Lieutenant Sylvain ESNAULT	GOC 3	CS Anet
	Lieutenant Didier FAIPEUR	GOC 3	Groupement Nord
	Lieutenant Sébastien FAURIEUX	GOC 3	CS Lucé
	Lieutenant Didier FAYEMENDY	GOC 3	CSP Dreux
	Lieutenant Christophe FOUREAU	GOC 3	CS La Loupe
	Lieutenant Laurent GAUBICHER	GOC 3	CS Brezolles
	Lieutenant Arnaud GUILLON	GOC 3	Direction
	Lieutenant Franck HEURTEBISE	GOC 3	CS Toury
	Lieutenant Gérald HEURTEBISE	GOC 3	CSP Dreux
	Lieutenant Fabien LAIGO	GOC 3	CS Châteauneuf-en-Thymerais
	Lieutenant Pierre LE BRETON	GOC 3	CS Châteauneuf-en-Thymerais
	Lieutenant Pascal LEBENOIT	GOC 3	CSP Nogent-le-Rotrou
	Lieutenant Jean-Yves LEVEQUE	GOC 3	CI Bu
	Lieutenant Emmanuel MOULIN	GOC 3	Groupement Centre
	Lieutenant Michaël MONTES	GOC 3	CSP Nogent-le-Rotrou
	Lieutenant Thomas PAGES	GOC 3	Groupement Sud
Lieutenant François REGNIER	GOC 3	Groupement Nord	

Chef de groupe	Lieutenant Arnaud RIVET	GOC 3	CS Senonches
	Lieutenant Patrick SORANZO	GOC 3	CS Epernon
	Lieutenant Jérôme VIAUD	GOC 3	CS Baudreville
	Lieutenant Clément VIGOUREUX	GOC 3	Direction
	Lieutenant Xavier MOYA	GOC 3	CS Auneau
Officier CODIS	Commandant Flavien BRÉGEON	GOC 5	Groupement Sud
	Commandant Franck FOURMAS	GOC 4	Direction
	Commandant Pascal PRAT	GOC 5	Groupement Ouest
	Capitaine Bruno ROGER	GOC 3	CS Cloyes-sur-le-Loir
	Capitaine David CŒUR-JOLY	GOC 4	CS Lucé
	Capitaine Jean-Côme DAVID	GOC 4	Direction
	Capitaine Frédéric GUILLON	GOC 3	CS Courville-sur-Eure
	Capitaine Alexandre MOULLAC	GOC 4	Direction
	Capitaine Tristan OLIN	GOC 3	CSP Châteaudun
	Capitaine Jennifer SAGUEZ-DAVID	GOC 4	Direction
	Capitaine Jérôme VAUGER	GOC 4	CS Auneau
	Lieutenant Julien BOURDON	GOC 3	Direction
	Lieutenant David BOUTOILLE	GOC 3	CSP Chartres
	Lieutenant David CARON	GOC 3	Direction
	Lieutenant Benoit CATTELIN	GOC 3	Territoire du Drouais
	Lieutenant Didier FAIPEUR	GOC 3	Groupement Nord
	Lieutenant Sébastien FAURIEUX	GOC 3	CS Lucé
	Lieutenant Didier FAYEMENDY	GOC 3	CSP Dreux
	Lieutenant Arnaud GUILLON	GOC 3	Direction
	Lieutenant Michaël MONTES	GOC 3	CSP Nogent-le-Rotrou
	Lieutenant Thomas PAGES	GOC 3	Groupement Sud
	Lieutenant François REGNIER	GOC 3	Groupement Nord
	Lieutenant Clément VIGOUREUX	GOC 3	Direction
	Adjudant-chef Mikaël BIENSANS	Chef de salle	Direction
Adjudant-chef Franck CORDIER	Chef de salle	Direction	
Adjudant-chef Frédéric DOS SANTOS	Chef de salle	Direction	
Adjudant-chef Loïc NICOLAS	Chef de salle	Direction	

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 10 AOUT 2023

Le Préfet d'Eure-et-Loir,

Françoise SOULIMAN

Délais et voies de recours :

"Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :

Mme la Préfète d'Eure-et-Loir

Place de la République, CS 80537 28019 CHARTRES Cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours."